

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 462-2018/BAPS/DDR

AMPLIATIONS

Commissaire délégué
Trésorier
DDR
CANC
JONC
Archives NC

1
1
1
1
1
1

DÉLIBÉRATION

modifiant les annexes 3, 4, 7 et 8 de la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 27 septembre 2018 ;

Vu le rapport n° 13607-2018/1-ACTS du 13 septembre 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Les dispositions des annexes 3, 4, 7 et 8 de la délibération modifiée du 16 septembre 2016 susvisée, respectivement intitulées « Prestations de travaux subventionnés », « Matériels novateurs ou économiseurs d'eau subventionnés », « Matériel végétal subventionné » et « Contrats d'objectifs en agriculture familiale », sont remplacées par les dispositions des annexes jointes à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.